

Conseil d'administration

du 31/10/2003

III-Convention-Contrat-Marché

4 – Projet d'étude d'incidence du dragage de l'estuaire de la Vilaine

Lors de sa dernière réunion en juin 2003, le Comité d'Estuaire de la Vilaine a demandé à l'IAV de compléter l'étude technique présentée sur les différentes techniques de dragages envisageables dans l'estuaire de la Vilaine par une étude d'incidence sur le mode de dragage le plus approprié et le devenir des sédiments.

En effet, l'expertise réalisée par l'IAV en 2002-2003 montre que :

- les sédiments sont exempts de pollution, des analyses complémentaires étant cependant souhaitables (seuls 5 points sur 50 cm de surface ont été investigués) ;
- les fonds sont tantôt à dominante sableuse, tantôt à dominante vaseuse, et ceci selon un gradient qui va du barrage à l'estuaire externe ;
- des travaux sont nécessaires pour maintenir l'accès aux infrastructures de ces ports nécessiteraient le dragage d'environ 62 000 m³. (Tréhiguier : 20.000 m³ ; Billiers : 20.000 m³ ; Vieille Roche : 5.000 m³ ; Sas de l'écluse : 17.000 m³) ;
- une intervention est nécessaire au-delà de la limite occidentale du chenal actuel. L'estimation des volumes concernés fait l'objet d'une campagne de bathymétrie dont les résultats seront disponibles en novembre 2003 ;
- le Conseil Général du Morbihan a réalisé une étude en 1999 de définition de 2 sites d'immersion de sédiments de dragage dont l'une située entre Houat et St Gildas de Rhuys pourrait être intéressante pour claper les sédiments de Vilaine.

Ces dragages devront être poursuivis à l'avenir par des dragages d'entretien dont la fréquence et les volumes restent à définir. Par ailleurs, les opérations de dragage sont soumises à une demande d'autorisation ou de déclaration selon une procédure de type Loi sur l'Eau et les opérations d'immersion des sédiments dragués sont soumises à l'obtention d'un permis d'immersion par Arrêté Préfectoral.

C'est pour définir la technique de dragage et de devenir des sédiments la plus appropriée au contexte environnemental estuarien que l'IAV a rédigé le cahier des charges d'une étude d'incidence des dragages et de l'évacuation des déblais de l'estuaire de la Vilaine. Le but de cette étude, dont le délai maximal de réalisation est fixé à 6 mois, est de fournir des arguments techniques permettant à l'IAV de choisir une technique de dragage et d'évacuation des déblais et de rédiger les documents réglementaires en vue de l'obtention des différents permis et autorisation nécessaires.

Cinq bureaux d'étude ont répondu à l'appel d'offre :

SOGREAH présente une approche réalisée en interne en utilisant les archives du LCHF (construction du barrage) qu'ils possèdent. Leurs références en terme de dragage s'appuient sur des travaux et des études d'incidence réalisés sur des grands ports comme Rouen et Boulogne (2002) et le port autonome de Nantes Saint Nazaire (2000). Dans leur offre principale (hors options) ils ne répondent que sur l'opportunité d'utiliser la zone d'immersion du Conseil Général 56, ce qui ne répond pas au cahier des charges qui stipule l'exploration d'autres sites d'immersion, et ceci pour un montant de 58 000 € TTC

CREOCEAN présente une réponse également en interne qui s'appuie sur des références récentes en termes d'études d'incidence de dragages dans des problématiques et des milieux proches de ceux de l'estuaire de la Vilaine puisqu'ils ont travaillé dans les pertuis charentais (2003) mais aussi pour les chantiers de l'Atlantique (bassin C, 2002). Ils présentent un travail qui répond au cahier des charges pour un montant de 30 900 € TTC

IDRA présente un travail réalisé en interne qui s'appuie sur des références en terme d'étude d'incidence de travaux de dragages pour le port du Légué (CG 22, 2002) et le port de Vannes (2001), cependant leurs références sont très spécifiques de la mise à terre des sédiments qui n'est pas envisageable en estuaire de la Vilaine compte-tenu des volumes en jeu. Leur travail répond au cahier des charges pour un montant de 20 400 € TTC

ERAMM présente une réponse sous forme d'une collaboration avec deux bureau d'étude (GRESARC et DIVERGENT) et du CETEMEF. Leurs références en terme d'études d'incidence se limitent à l'étude réalisée pour le Conseil Général 56 et se situent surtout dans la modélisation hydrosédimentaire notamment en baie du Mont Saint Michel et sur la bathymétrie dans l'estuaire de la Vilaine (1995 à 1999). Ils répondent au cahier des charges pour un montant de 50 000 € TTC.

In VIVO présente une réponse en collaboration avec le bureau d'étude DHI qui est une référence en terme de modélisation hydraulique et qui travaille notamment sur l'estuaire de la Loire. Les références d'In Vivo en terme d'études d'incidence de dragage sont multiples et récentes, ils ont rédigé notamment le schéma directeur départemental des dragages pour le Conseil Général 22 (2002) et sont intervenus récemment pour de grands ports comme Rouen et le Havre (2003). Leur réponse s'appuie sur une étude de modélisation très poussée et validée par des campagnes à la mer sur deux sites potentiellement intéressants pour le clapage et ceci pour un montant de 57 300 € TTC.

	Cahier charges	Qualification	Outils	Méthode	Délais	Références	Tarifs
SOGREAH	0 <i>n'analyse que site CG 56</i>	++	++	+	++	+	58 000 €
CREOCEAN	++	++	++	+	++	++	30 900 €
IDRA	++	+	++	+	++	0 <i>pas expérience site immersion</i>	20 400 €
ERAMM	++	+	++	+	++	+	50 000 €

In Vivo	++	++	++	++ <i>modélisation validée</i>	++	++	57 300 €
---------	----	----	----	---------------------------------------	----	----	----------

O : Critère éliminatoire

+ : réponse en partie satisfaisante

++ : réponse pleinement satisfaisante

Une réunion avec le groupe de travail envasement du Comité d'Estuaire de la Vilaine a placé le bureau d'étude CREOCEAN en tête des réponses privilégiant leurs références nombreuses et récentes dans le domaine et leur approche méthodologique rigoureuse et ceci pour un coût de réalisation décisif dans ce choix qui pourra cependant être complété si une option de modélisation s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **retient le bureau d'études CREOCEAN pour réaliser l'étude d'incidence des dragages et de l'évacuation des déblais de l'estuaire de la Vilaine**
- **autorise le Président à signer la lettre de commande et toutes pièces afférentes**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

J. BRIEND